

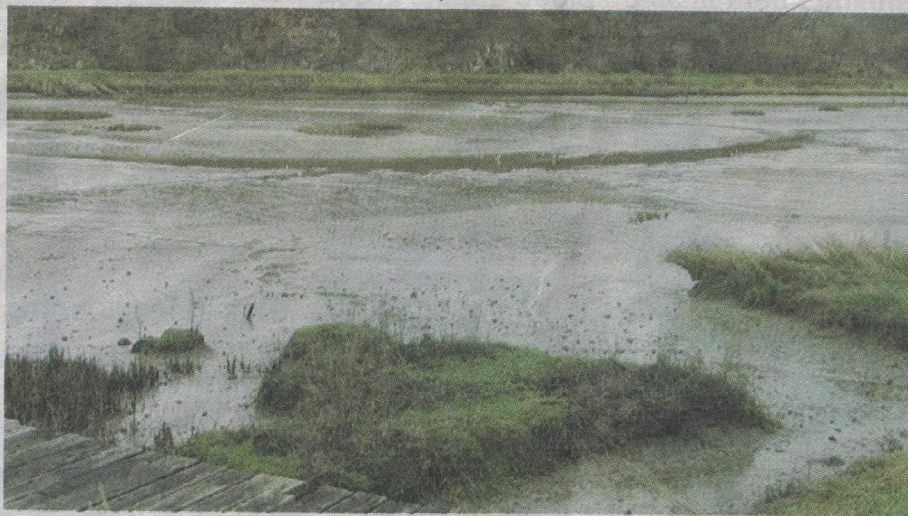
Environnement Elle est victime d'un « envasement galopant » **La Rance en danger de mort ?**

L'estuaire s'envase de plus en plus selon diverses associations qui reprochent à l'État, à EDF et à Cœur de ne pas adopter leurs solutions techniques. Elles prédisent une « catastrophe environnementale inexorable ».

Depuis 2004, fin du contrat de baie, plus aucune opération de dévasement de l'estuaire. Et cela se voit ! Le piège à sédiment creusé à Lyvet (Saint-Samson) par l'association Cœur, en 2001, s'est rempli en trois ans, donc beaucoup plus vite que prévu. Et il déborde puisqu'il n'a jamais été vidé régulièrement, comme convenu. Le paysage se modifie à proximité de l'écluse du Chatelier : des langues de vase émergent de l'eau, la végétation y pousse. Le chenal de navigation se trouve modifié au point que des bateaux s'y enlisent, raconte la Pleudihennaise Germaine Guillou, présidente de l'association Rance-Environnement. Selon Henri Thébaud, qui anime la commission Estuaire Rance (1), « le 'yacht-club' de Jersey dissuade ses adhérents de remonter la Rance ».

Catastrophe inéluctable

Germaine Guillou et Henri Thébaud sont-ils des prophètes de malheur ? Tous deux estiment qu'une catastrophe environnementale est inéluctable si l'on ne met pas fin à cet envasement « galopant » de la Rance qu'on constate également à Mordreuc. Outre le risque d'une navigation rendue impossible, l'accumulation des sédiments leur fait aussi crain-



À Lyvet (Saint-Samson sur Rance) le piège à sédiments, d'une profondeur de 4 mètres, déborde depuis des années.

dre de grands ravages sur la faune et la flore. « Le barrage emprisonne l'eau et concentre les pollutions domestiques et agricoles. La pêche à pied est régulièrement interdite pour raisons sanitaires. »

Que se passe-t-il ? « 900 tonnes de matière en suspension entrent à chaque marée dans l'estuaire. Or, il y a 705 cycles de marée par an et ces sédiments ne repartent pas avec la mer puisqu'il y a le barrage », explique Henri Thébaud, qui apporte ses compétences scientifiques à la Commission Estuaire Rance. Selon l'association, « les travaux de rénovation de l'usine marémotrice engagés par EDF

en 2011, pour une durée de 12 ans accélèrent cette évolution. » Et si d'autres scientifiques prétendent que n'importe quel estuaire s'envaserait ainsi, barrage ou pas, Henri Thébaud leur demande de le prouver.

Pomper la vase continuellement

Pourtant, la commission Estuaire Rance n'est pas en garde contre le barrage. Elle redoute même que si, en 2041, date d'expiration de la concession d'EDF avec l'État, rien n'a été fait, personne, EDF ou autre, ne voudra plus exploiter

l'usine marémotrice : « En 1966, date de sa mise en service, personne ne se souciait de l'environnement. En 2041, il y aura forcément des contraintes environnementales dans la nouvelle concession mais elles seront alors trop lourdes à mettre en œuvre... »

Comment a-t-on pu en arriver là, après tous les efforts - 5 millions investis en vain, selon Henri Thébaud - menés par Cœur, dans le cadre du contrat de baie ? « L'État propriétaire de l'estuaire et EDF, le locataire exclusif, ne se posent pas la question de savoir qui doit s'occuper de l'entretien. Nous sommes dans un univers de non-décision, où tous se réfu-

gient derrière les contraintes administratives et environnementales, quitte à les amplifier : nous sommes dans un site classé, alors trois canards qui se battent en duel servent de prétexte pour ne pas vidanger le piège de Lyvet », lance le scientifique, un brin provocateur.

Comment financer ?

Pour évacuer les 60.000 m³ de Lyvet par aspiro-dragage, il faudrait des engins importants (et bruyants). Mais aussi des terrains, pas moins de huit hectares (!), pour faire sécher, pendant deux ans et demi, « une vase dont le volume a été multiplié par cinq puisque l'aspiro-dragage la dilue dans l'eau ». Deux ans et demi c'est presque le temps qu'il faut pour remplir ce fameux piège à sédiments !

Le scientifique préconise donc une autre méthode, le soutirage continu : des tuyaux plus petits, installés en permanence, mais moins bruyants et occasionnant très peu de dilution. De ce fait, « un hectare de terrain est suffisant pour le séchage ».

Ce soutirage continu est préconisé sur une période de 25 ans, ce qui nous amène à l'expiration de la concession avec EDF en 2041. Si tout va bien, c'est une Rance en pleine forme dont il s'agirait alors ! Comment financer cette recette miracle ? « En augmentant le coût de production de l'usine marémotrice de seulement 0,2 centime le kWh. C'est dérisoire par rapport au coût de rachat de l'électricité des éoliennes. » Mais depuis 2011, date à laquelle Henri Thébaud a formalisé sa solution technique, la commission Rance Estuaire ne se sent pas suffisamment entendue par Rance Emeraude (lire ci-dessous). Elle en appelle donc aux candidats des municipales pour que la Rance devienne un vrai enjeu de campagne électorale. « Les élus locaux doivent demander à l'État et à EDF de protéger la Rance et sa population. »

Pierre-Yves GAUDART

(1) Émanation de Rance-Environnement et de la Fédération des usagers de la Rance qui regroupe plusieurs associations.

Une conférence lundi 3 mars

Henri Thébaud donnera une conférence intitulée « L'estuaire de la Rance : vers une catastrophe environnementale inéluctable » à La Richardais, lundi 3 mars, à 20 h 30, salle des fêtes dans la mairie.

Charles Josselin : « *Ils mènent une campagne de démolition* »

Président de l'association Cœur Émeraude, Charles Josselin est plus « irrité » qu'étonné par les critiques de la commission Estuaire Rance.

« *Ce club de riverains de la Rance mène une campagne de démolition des politiques* », s'insurge l'ancien ministre.

Charles Josselin et Gildas Cheny, directeur de Cœur Émeraude disent bien connaître les propositions d'Henri Thébaud. Et ils affirment lui avoir répondu que sa solution pouvait être intéressante. « *Mais elle doit être approfondie, faire l'objet d'études techniques, scientifiques et financières. Si elle est viable et va dans l'intérêt de la Rance, nous serons favorables à sa mise en place. Mais changer notre fusil d'épaule maintenant nous retarderait encore de deux ans.* » En attendant, Cœur Émeraude compte bien procéder à la vidange du piège de Lyvet l'hiver prochain. Une réunion était d'ailleurs prévue à cet effet, vendredi 24 janvier avec les services de l'État. Charles Josselin demandera à la préfecture de déclarer le projet d'utilité publique : « *Ce serait un moyen de convaincre l'agriculteur avec lequel nous sommes en négociation de nous vendre les cinq hectares de terre qui nous manquent pour procéder au lagunage des sédiments pendant deux ans...* »

Acheter du foncier prend du temps

Cœur a déjà acheté trois hectares à Saint-Samson, non loin de la Hisse (Lyvet), pour faciliter

le transport des vases par tuyaux, au cours de l'aspirodage. Mais il en faut donc cinq de plus, sur le même site, pour absorber les 65.000 m³ de sédiments qui seront prélevés, explique Gildas Cheny. C'est cette stratégie d'acquisition foncière qui prend du temps selon le directeur de Cœur Émeraude. Idem pour l'étude d'impact dont le dossier constitue pas moins de 500 pages ! Et cinq autorisations sont nécessaires sur ce site classé ! « *Nous souhaitons un aménagement efficace et le moins coûteux, avec la plantation de haies et un minimum de bitume car le but est de voir perdurer ces bassins de lagunage. Le curage aurait ainsi lieu tous les trois ans.* » Sauf si, bien sûr, la solution « *en continue* » d'Henri Thébaud, se révélait la plus efficace. Pour l'heure, l'aménagement des lagunes est envisagé pour octobre/novembre et la vidange du piège de Lyvet, en hiver, afin de gêner le moins possible les oiseaux et le tourisme. La vase une fois lavée de son sel par les eaux de pluie et séchée sera épandue, comme engrais, par des agriculteurs volontaires, sur leurs terres. « *Ils sont nombreux* », assure Charles Josselin. Ce curage de Lyvet suffira-t-il à guérir les maux du fleuve ? Gildas Cheny estime qu'il faudra étudier les

effets sur l'ensemble de l'estuaire quitte à reproduire le curage sur d'autres sites. Mais ça réglera dans un premier temps la navigation que l'association Cœur reconnaît particulièrement difficile sur ce segment. Avec quel financement ? D'après Charles Josselin, « *l'essentiel de l'opération Lyvet sera probablement assuré par EDF et complété par la Région et les collectivités locales* ». L'occasion pour l'ancien ministre de préciser que « *contrairement à une légende, tout l'argent du contrat de baie (7,5 ME) a été dépensé. Il n'en reste pas pour d'autres opérations* ». On peut tout de même s'étonner, alors, du discours très offensif de la commission Estuaire Rance à l'égard de Cœur Émeraude. La Rance est-elle dans une situation catastrophique ou pas ? Cœur Émeraude ne pense-t-il qu'à la création du Parc naturel régional au détriment de la Rance ? « *Mais c'est le même sujet*, répond Charles Josselin. *La Rance est l'épine dorsale de ce PNR.* » Une formule qu'Henri Thébaud a déjà détournée : « *Attention que ce ne soit pas un marécage qui devienne l'épine dorsale du PNR.* » De quoi encore ulcérer le président de Cœur qui répond à ses détracteurs qu'ils n'ont qu'à se présenter aux élections !

Envasement de la Rance

Ne pas tout mettre sur le barrage

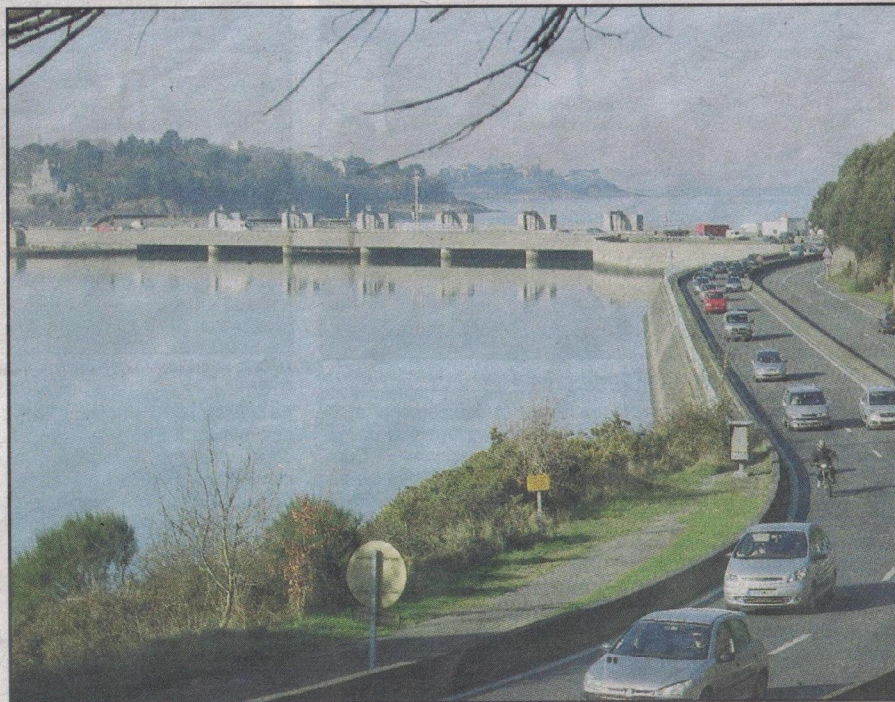
Serge Monrocq et Colette Roze de la P.E.R.F (1) réagissent au débat actuel sur l'envasement de la Rance. Ils rappellent que la présence de vase est aussi naturelle mais qu'elle est polluée...

Un estuaire, par définition, s'envase : Seine, Loire, Gironde, baies de Somme et du Mont St Michel sont soumis à une évolution naturelle aboutissant à leur comblement progressif, c'est la nature qui dicte sa loi. (...)

Si le barrage de la Rance augmente le processus de sédimentation dans les anses abritées et à l'amont du bassin maritime, il n'est pas fondamentalement la cause de l'envasement de l'estuaire. En effet, la rencontre de l'eau salée et de l'eau douce, provoque de l'eau saumâtre qui aura pour conséquence un bouchon vaseux.

Si une grande partie de ces particules sont d'origine minérale (érosion), il ne faut pas oublier celles provenant de l'activité humaine d'origine organique (nitrates, phosphates, matières organiques...), celles d'origine chimique, ces molécules non biodégradables : pesticides, glyphosate, n'en déplaise à monsieur Monsanto et son roundup, PCB, métaux lourds (mercure, cadmium, aluminium, plomb sans oublier le zinc ou le cuivre qu'on retrouve en excès à cause du li-sier), médicaments non traités par les stations d'épuration car trop coûteux (antibiotiques, anti-inflammatoires, hormones...).

On sait aussi, et seulement les laboratoires indépendants le soulignent, que les radionucléides provenant, pour notre région, du radon (rappel : uranium désintégré), ces radioéléments naturels mais instables par définition vont donc participer à cette floculation. N'oublions pas que le



Le barrage de la Rance (archives).

granite représente 40 % du massif armoricain.

Toutes ces molécules, donc, vont se retrouver dans ces vases. Les piéger, peut-être, mais pour en faire quoi ? Certainement pas comme amendement avec ce qu'elles contiennent. Il est vrai que des efforts ont été faits par l'agriculture, par les stations d'épuration mais ces vases existaient bien avant les obligations écologistes et elles contiennent donc toujours ces

polluants. Donc, ces vases « ranciennes » ont aussi pour origine les activités portuaires, les carénages d'antan et les actuels sauvages : les plaisanciers n'y sont pas étrangers ; ils ne peuvent donc pas crier au loup. Si beaucoup de particules flottantes, en particulier (celles provenant de l'érosion, donc d'origine minérale, viennent du large, d'autres, d'origine organique nitrates, phosphates...) ou chimique non biodégradables citées plus haut

viennent aussi de l'intérieur des terres.

Quant au barrage, si on le faisait sauter, toutes ces vases, vu leur quantité, pourraient peut-être se retrouver sous l'effet du flux et reflux, sur les plages environnantes, Dinard, St-Malo et le port des Bas Sablons. Par ailleurs, les chasses d'eau provoquées au niveau de l'écluse du Châtelier (demandée par l'EDF) sont comparables au clapage des ports : ce qui est chassé ne

peut que revenir par les courants.

L'étalement de la Rance (4 h, parfois +), comparé à celui de la mer (inférieur à 1 h) provoque une sédimentation de ces vases mais le marnage moins important (7 m pour la Rance alors que les marées d'équinoxe vont jusqu'à 14 m) diminue sans doute l'envasement du chenal. En ces périodes de pluviométries importantes et de tempêtes, le barrage fait bien barrage à un marnage plus important et évite donc une sédimentation plus importante à ce niveau.

.../...

En conclusion, si le barrage aggrave le dépôt des vases, il n'est pas la cause de l'origine de ces vasières et l'homme doit se prendre en charge et arrêter de se retrancher derrière un bouchon émissaire.

L'EDF doit aussi se sentir concerné par cet envasement qui provoquerait une perte de sa capacité de l'ordre de 1% par an suivant certaines études. Ce barrage a aussi pour origine d'autres pollutions, ne serait-ce que par les bouchons causés par des levées de pont. Nous rappelons que notre association avait participé aux premières réunions du sous-préfet Setbon afin de le conforter dans la fermeture administrative qu'il avait mise en place à l'époque. Mais à l'heure de la transition énergétique, il faut souligner que les 24 turbines de ce moulin à marées moderne (puisqu'il fonctionne dans les deux sens) produisent 240 MW, soit l'équivalent de la puissance réelle de 160 éoliennes offshore, soit l'alimentation annuelle d'une ville comme Rennes.

Enfin, nous insisterons donc sur le contenu de ces vases ; vu leur composition en oxyde de calcium et de magnésium mélangé à l'argile, elles sont certainement un très bon fertilisant avec cet échange cationique ; nos aïeux se battaient pour la récupérer, cette tanguie. A notre connaissance, on a seulement analysé les métaux lourds qui seraient inférieurs aux normes exigées pour les boues de stations d'épuration. Les analyses des autres molécules citées plus haut n'auraient pas été faites car elles seraient peu importantes dans la Rance. Nous pensons que nos politiques doivent arrêter le politiquement correct.

Le bon sens veut que ces vases contiennent les polluants dont on a parlé. Nous en demandons les analyses et, si elles s'avèrent avoir des seuils dangereux, qu'on les utilise comme isolant phonique, liant du ciment ou stabilisant de la chaussée, mais surtout pas comme amendement agricole.

Ces polluants se retrouveraient dans notre alimentation et contribueraient donc à la flambée de ces maladies dégénératives qui grèvent le budget de la santé et sont un fléau pour la santé publique.

Pour la PERF :
Serge MONROCCQ, président et
Colette ROZE, secrétaire

(1) Perf : Protection Environnement
Rance Frémur
<http://www.asso-perf.info/> mël :
perf@sifr.fr
Tel / fax 02 96 27 86 12 port 06 27 58 52
54 mël : ser.mon@sifr.fr